

condisciple depuis 1704, vint en 1713 demander au séminaire du Saint-Esprit de lui fournir de bons sujets pour sa compagnie de Marie, à laquelle il donna également au moment de mourir le vocable du Saint-Esprit ; dès lors les Spiritains de Paris recrutèrent les Montfortains dont l'influence allait être si considérable dans les pays vendéens. C'est un des premiers disciples de Claude Poullart des Places, René-Jean Allenou, qui, devenu recteur de Plérin près de Saint-Brieuc, en 1714, y constitua la communauté des Filles du Saint-Esprit et de l'Immaculée Conception (qui compte aujourd'hui plus de 4.000 religieuses), avec un règlement tout inspiré des principes de son maître. En 1732, enfin, s'établirent les premiers rapports entre les Spiritains et le Séminaire des Missions étrangères de la rue du Bac, soustrait depuis 1725 aux influences jansénistes. Ainsi débuta l'activité des premiers dans un domaine où elle allait principalement se développer au siècle suivant. De ce que nous dit le P. Michel des premiers directeurs de la congrégation reconstituée par le P. Bertaut après la Révolution, il semble que leur principal effort se porta vers l'apostolat colonial. Notre auteur ne dépasse pas la date du 23 novembre 1848 à laquelle le P. Libermann, fondateur de la société missionnaire du Saint-Cœur de Marie, devint supérieur de la congrégation du Saint-Esprit à laquelle la première fut incorporée ; ce qui marque le début d'une ère nouvelle pour les Spiritains. Une chronologie prolongée jusqu'en 1954 cite toutefois une dizaine de dates importantes du demi-siècle de l'histoire de la congrégation, qui compte aujourd'hui plus de cinq mille membres.

Le P. Michel a écrit son livre comme un pieux hommage aux vertus du fondateur de sa congrégation et aux destinées de celle-ci. Mais il a réussi à nous donner une vivante idée de ce que furent les efforts poursuivis en France depuis la fin du xvii^e siècle pour fournir à l'Eglise romaine un clergé austère et discipliné sous l'inspiration de la compagnie de Jésus.

A. REBILLON.

Claude CHAMPAUD. — *Une tentative de pacification des esprits en 1794. La Commission philanthropique de Rennes.* Paris, Sirez, 1962. In-8°, 143 p., fac-similé.

L'étude approfondie que M. Cl. Champaud nous a donnée de la composition et du travail de la Commission philanthropique de Rennes, instituée par Boursault lors de sa mission dans l'Ouest après Thermidor, est d'un grand intérêt par ce qu'elle révèle de l'attitude, au début de la réaction thermidorienne, de patriotes honnêtes et sincères s'appliquant à réparer les excès de la Terreur en suivant des règles de droit et des principes d'humanité qui s'accordaient pour eux avec leurs convictions révolutionnaires. Ce fut du reste l'attitude de Boursault lui-même que la politique d'apaisement dont il était chargé n'aveugla pas sur les dangers de la réaction royaliste dans la région. Arrivé à Rennes en vendémiaire III, il s'occupa aussitôt de vider les prisons des trop nombreux détenus incarcérés sans motifs sérieux. C'est pour cela qu'il constitua immédiatement à Rennes, comme à Saint-Brieuc en nivose suivant et, plus tard, en Vaucluse, une commission (ou comité) philanthropique chargée de lui rendre compte de l'état des prisons et le renseigner sur le cas de chacun des détenus aux fins des libérations possibles.

La composition de la commission de Rennes est caractéristique : elle ne comprit que des révolutionnaires qui avaient donné des preuves de leur dévouement à la République, pour la plupart des gens de lois, et dont beaucoup avaient occupé des fonctions publiques en 1792, 1793 et 1794. L'exposé détaillé et chiffré que M. Cl. Champaud a fait de leurs opérations montre qu'ils s'acquittèrent très consciencieusement de leur tâche, avec une compétence et des scrupules de juristes et beaucoup de bon sens et d'humanité. Nous ignorons combien de détenus ils trouvèrent dans les prisons de Rennes ; sans doute pas beaucoup plus que les 503 dont ils soumièrent le cas aux représentants et sur lesquels 386 furent libérés. 30 cas et 25 libérations intéressaient des détenus de droit commun. La minutieuse analyse que M. Cl. Champaud nous a donnée des motifs des commissaires découvre chez ceux-ci une conception de la justice beaucoup plus proche des idées admises aujourd'hui que des pratiques judiciaires non seulement de l'Ancien Régime mais aussi de la majeure partie du XIX^e siècle. Nous devons ainsi à M. Champaud d'avoir tiré de l'oubli une institution révélatrice d'un aspect peu connu

de la réaction thermidorienne et que les historiens bretons, Marteville excepté, avaient tout juste mentionnée quand ils ne l'avaient pas complètement ignorée.

A. REBILLON.

François BERGOT. — *Une œuvre de Jacques Gabriel, l'hôtel de ville de Rennes*. Préface de M. Henri Fréville, député-maire de Rennes. Rennes, impr. Oberthur, 1963. In-4° carré, 145 p. et notes en dépliant, nombreuses illustrations, plans, portraits.

M. François Bergot, assistant au Musée de Rennes, nous présente, sous les auspices de la municipalité de cette ville, une étude sur la construction de l'hôtel de ville, développement d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures devant la Faculté des lettres. On a beaucoup écrit sur l'incendie de Rennes en 1720 et sur sa reconstruction, notamment le maire lui-même, M. Henri Fréville dans sa thèse sur l'Intendance de Bretagne. M. Bergot n'ignore rien de ses prédécesseurs, mais en puisant directement dans les archives municipales, départementales et nationales, il apporte sur le sujet qui est proprement le sien une étude neuve et complète.

On y suivra pas à pas la genèse du monument dont le créateur Jacques Gabriel, partant d'un projet qui se bornait à la tour de l'horloge, en est venu à grouper, aux côtés de cet édifice central, une aile formant le Présidial et une seconde aile où loger la mairie. En 1729 le plan était fixé. L'exécution en fut laborieuse et les entrepreneurs ne s'y enrichirent pas. Finalement les murs furent debout en 1742. Vinrent alors les décorateurs dont le chef fut Verberckt, Anversois qui fit en France sa carrière. Le couronnement de l'œuvre fut la statue du roi, votée par les Etats en 1744 et commandée à Jean-Baptiste Lemoyne. Les projets allaient plus loin car on ambitionnait d'élever, en face du nouvel édifice (là où est le théâtre actuel qui date de 1831), l'hôtel du commandant en chef de la province. Les plans furent dressés mais non réalisés et le commandant demeura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans l'hôtel de Blossac.

On lira avec un particulier intérêt les pages où M. Bergot, passant du domaine de l'histoire à celui de l'art,